

**DOCUMENT DE SENSIBILISATION**  
**POUR LA PASTORALE « SECONDE UNION »**  
**(extraits pour les END)**

**Préambule**

Quelques documents de référence :

- Les appels du pape Jean Paul II aux Equipes Notre Dame le 28 novembre 1997 (Lettre à Monsieur et Madame de Roberty, responsables nationaux des Equipes Notre Dame DC 01/02/1998 n°2175 pp 107-108) et le 20 janvier 2003 (Discours lors de la rencontre internationale des Equipes Notre Dame sur le thème « couples appelés par le Christ à une alliance nouvelle » DC 02/03/2003 n°2287 pp 228-230)
- Les premières réponses des Équipes Notre-Dame avec les propositions Reliance, Tandem et Mas Pareja notamment.
- Audience aux Equipes Notre Dame 10 septembre 2015 (Discours du Pape François)
- Participation des coordinateurs nationaux français Reliance au synode des évêques de 2015 (synode de la famille) Intervention de 3 mn en Assemblée plénière et présentation de la « contribution des Equipes Reliance » dans le cercle mineur.
- Parution le 8 avril 2016 de l'exhortation apostolique du pape François *Amoris Laetitia* du 19 mars 2016
- Rescrit Pontifical du 5 juin 2017 instituant Magistère Authentique la lettre des évêques de la Région pastorale de Buenos Aires « Critères de base pour l'application du chapitre VIII de *Amoris laetitia* »
- Lettre de Fatima de l'ERI 2018
- Vocation et mission des Équipes Notre-Dame : à l'aube du troisième millénaire

**Introduction**

« La réalité est supérieure à l'idée » (Pape François *Evangelii Gaudium* nn 231-233)

La première étape de la sensibilisation consiste à chercher à comprendre la réalité ou plutôt les réalités de la « seconde union », d'oublier les informations partielles ou les préjugés que l'on peut avoir, si l'on souhaite s'impliquer dans l'accompagnement de cette pastorale.

**A. Comprendre que le concept de « seconde union » couvre des réalités très différentes mais dont le point commun est en général la vie en famille recomposée.**

On notera que certaines situations sont « dites irrégulières » (IR) et certaines situations sont « dites régulières » (R) au sens de l'Église et pourtant elles concernent des réalités et des problématiques de vie similaires. La première situation à laquelle on pense concerne :

- Une personne mariée à l'Eglise, divorcée et remariée civilement en notant que souvent (30%) pour l'un des conjoints c'est la première union - IR
- Une personne mariée à l'Eglise, divorcée et vivant en union de fait – IR

Mais aussi de nombreuses situations pour lesquelles la problématique de « famille recomposée » existe, c'est-à-dire des liens avec des enfants d'un autre conjoint, avec un ex-conjoint et une « ex-famille ».

- Personne (baptisée) mariée civilement, divorcée et (re)mariée à l'Eglise - R
- Personne (baptisée) mariée civilement, divorcée et remariée civilement - IR
- Personne (non baptisée) mariée civilement, divorcée et remariée civilement – IR

Ou encore

- Personne mariée à l'Eglise, divorcée, ayant une reconnaissance de nullité ou dissolution de mariage et remariée civilement - IR
- Personne mariée à l'Eglise, divorcée, ayant une reconnaissance de nullité ou dissolution de mariage et remariée à l'Eglise - R
- Personne ayant vécu en union de fait (concubinage) avec ou sans enfants, séparée ou divorcée, et (re)mariée à l'Eglise avec un nouveau partenaire – R

A ces situations qui concernent les personnes qui ont fait l'expérience de la rupture et de la séparation et qui ont à gérer les conséquences des liens noués dans cette première tranche de vie, on peut aussi ajouter celles qui ont vécu une autre rupture :

- Personne (baptisée) veuve et remariée civilement - IR
- Personne (baptisée) veuve et remariée à l'Eglise - R
- Personne (baptisée) veuve et vivant en union de fait (concubinage) - IR

Toutes ces personnes ont à vivre une réalité de famille recomposée. Mais on comprend que les besoins d'accompagnement et les attentes seront différents en fonction des différentes situations, de l'âge, de la présence d'enfants et de l'âge des enfants et de l'implication dans l'Eglise.

On comprend également que les compétences et les charismes des accompagnateurs ne seront nécessairement pas les mêmes. La priorité de la mission est certainement orientée vers les personnes des deux premiers cas, mais sans oublier que le soin pastoral concerne tous les cas, en particulier pour celles qui souhaitent rester ou s'intégrer en Eglise.

## **B. Comprendre que face à ces réalités des attentes et des besoins d'accompagnement sont différents.**

Une approche pastorale respectueuse des personnes et efficace nécessite de savoir suffisamment les étapes que peuvent traverser les personnes qui ont connu la séparation et le divorce. Il convient de connaître les besoins essentiels à chacune de ces étapes et les propositions d'accompagnement qui peuvent exister. C'est en discernant correctement là où en est la personne dans son évolution depuis la

séparation ou le divorce et quels expériences d'accompagnement elle a déjà vécue que l'on pourra faire une proposition ajustée.

### **1. Après l'évènement « divorce » ou « séparation »**

C'est la période de solitude et de reconstruction et où les besoins d'entraide sont les plus importants. Les propositions suivantes devraient exister et être proposées :

- Groupes de paroles pour exprimer sa colère, son désarroi, sa culpabilité, trouver des entraides pratiques
- Groupes de parole pour une reconstruction
- Discernement pour le choix d'un nouveau projet de vie (rester seul, nouer une nouvelle relation conjugale, rester ouvert à une rencontre susceptible d'évolution).

On pourrait penser que cela se situe hors du sujet « seconde union » puisque la personne n'est pas en couple. En réalité les besoins d'accompagnement de la « seconde union » seront différents si les personnes ont vécu ces temps de reconstruction et de discernement ou pas, en particulier si la « seconde union » a été conclue rapidement par peur de la solitude.

### **2. Après l'évènement « nouvelle rencontre »**

Cette phase est très délicate car elle doit permettre et respecter le discernement personnel de la personne. L'accompagnement s'apparente plutôt à une préparation au mariage en famille recomposée :

- Discernement pour envisager si la relation peut aller au-delà d'une entraide ou d'un confort affectif
- Discernement pour évaluer si la vie en famille recomposée est envisageable
- Cas particulier de la préparation à la nouvelle union (première union du nouveau partenaire non divorcé)

Certains mouvements militent et incitent les personnes à rester seules : ce n'est pas respecter le discernement personnel en conscience éclairée que recommande *Amoris Laetitia*. Pour les Equipes Notre Dame, dont le charisme est la spiritualité conjugale dans le sacrement de mariage il est délicat d'accompagner une démarche sans encourager ni décourager. Le piège est d'inciter à la demande de reconnaissance de nullité du premier mariage sans discernement comme étant « la solution ». Certaines personnes reçoivent ce type de proposition comme une vive blessure. Des équipiers ayant une grande expérience de préparation au mariage et formés à l'accompagnement spirituel pourront se sentir appelés à ce type d'accompagnement.

### **3. Quand la décision d'une nouvelle vie commune est prise**

Quand les personnes ont l'intention de vivre en seconde union, le rôle de l'accompagnateur est d'être à l'écoute des demandes et des attentes afin d'aider les personnes à confirmer leur décision et à mettre en œuvre une démarche ordonnée à la construction et à la stabilité de cette union. Ce peut être :

- Le souhait de vivre « quelque-chose à l'Eglise » pour ceux qui croyaient qu'un second mariage à l'Eglise était possible. Dans ce cas le début de l'accompagnement consiste à faire comprendre avec délicatesse qu'un second

mariage à l'Eglise n'est pas possible mais que l'on peut vivre un « temps de prière » pour confier ce projet de vie au Seigneur.

- Le souhait de vivre « un temps de prière » pour donner un sens à la nouvelle union pour des personnes conscientes de leur situation « dite irrégulière ». C'est l'opportunité de vérifier que les temps de relecture de la première expérience conjugale et de reconstruction personnelle (cf. § 1) ont été suffisamment faits et de les compléter le cas échéant. C'est un temps pour aider à une démarche de pacification des relations et un début de chemin vers le pardon et c'est surtout :
- L'occasion d'une vraie préparation au « mariage en famille recomposée » en particulier lorsqu'un des conjoints n'a pas été marié. C'est dans l'ensemble de ces réflexions que les personnes peuvent confirmer en conscience leur décision.

Des équipiers ayant une grande expérience de préparation au mariage et formés à l'écoute et informés des réalités de la « famille recomposée » pourront se sentir appelés à ce type d'accompagnement. Ils pourront valablement se faire aider par le témoignage de personnes vivant effectivement en familles recomposées.

#### **4. Quand une nouvelle union stable est vécue**

Quand les personnes vivent une seconde union stable, de nouveaux besoins et de nouvelles attentes apparaissent et sont utiles et nécessaires pour la construction et la stabilité de cette union. Ce type d'accompagnement se conçoit dans la durée. Ce peut être :

- Accompagnement pour une croissance de vie chrétienne dans cette situation dans la durée soit à titre personnel, soit en couple. C'est l'exemple des Equipes Reliance qui utilisent la pédagogie du Père Caffarel et fonctionnent de façon similaire aux END. Mais il ne faut pas oublier que dans certains cas la démarche en couple n'est pas possible (conjoint agnostique par exemple) et l'accompagnateur (d'un temps de prière par exemple) devra réorienter vers un mouvement de croissance individuelle (Vie Chrétienne par exemple)
- Cheminements de discernement pour une pleine intégration dans les communautés ecclésiales (avec retour éventuel aux sacrements). Cette attente concerne les personnes qui souhaitent participer à la vie de l'Eglise et de leur communauté en particulier. Cet accompagnement s'inscrit dans la logique d'*Amoris Laetitia* et sera particulièrement fructueux s'il concourt à la conversion du regard de la communauté. Idéalement l'accompagnateur formé à l'écoute et au discernement en conscience éclairée inclura dans le groupe des membres « ordinaires » de la communauté accueillante.
- Demande de reconnaissance de nullité de la première union. Dans une approche pastorale attentive, cette attente se manifeste quand les personnes discernent que la qualité de leur « seconde union » révèle des manques essentiels de leur premier mariage et qu'elles souhaitent donner une dimension sacramentelle à leur seconde union. En effet la reconnaissance de nullité répond à un doute sincère sur la validité du premier mariage et n'est pas là pour résoudre un éventuel inconfort lié à la discipline. Il s'agit d'une décision juridique qui ne prend pas en compte les conséquences pastorales éventuelles sur les enfants et l'entourage. Ce type de

démarche doit être discerné en conscience. C'est pour cela qu'en bonne pastorale cette démarche ne doit pas être proposée à priori comme étant LA solution.

Les propositions TANDEM ou MAS PAREJA peuvent accueillir des personnes en seconde union mais ces propositions sont orientées en principe sur la croissance et la stabilité des couples qui ne possèdent pas le sacrement de mariage ou les jeunes couples mariés sans grande attente spirituelle. De ce fait, les problématiques spécifiques de la famille recomposée et des relations avec l'ex-conjoint ou l'ex famille ne peuvent pas être abordées.

### **C. Comprendre que les personnes vivant en « seconde union » sont passées par une période plus ou moins longue de solitude.**

L'expérience montre que les personnes en seconde union qui souhaitent entretenir leur relation avec l'Eglise sont en général les conjoints abandonnés ou ceux qui ont dû prendre la décision de la séparation pour fuir une situation intenable ou dangereuse pour eux-mêmes ou pour les enfants. Elles ont vécu en conséquence un temps plus ou moins long de solitude consacré essentiellement à résoudre des difficultés de premières nécessités (économiques, psychologiques, etc), à retrouver leur estime de soi, à protéger les enfants...

Cette période a permis ou pas une reconstruction personnelle plus ou moins achevée et un discernement plus ou moins approfondi pour un nouveau projet de vie qui conditionne de fait consciemment ou inconsciemment les étapes suivantes.

### **D. Comprendre que la mission des Equipes Notre Dame s'appuie sur son expérience de « spiritualité conjugale » dans ces conditions particulières.**

La mission des Equipes Notre Dame fondée sur son expérience de « spiritualité conjugale » ne peut être que pastorale au service des frères et des sœurs qui vivent « l'état conjugal » dans ces conditions et veulent le faire grandir dans la miséricorde du Seigneur. Cette mission doit s'inscrire dans la logique de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* du pape François.

D'où la nécessité de connaître et comprendre les différentes situations, de comprendre les attentes différentes propres à ces situations et d'évaluer à quelle étape de leur cheminement personnel se trouvent les personnes.

Ce sont des conditions essentielles pour éviter des erreurs et des interprétations malheureuses, pour identifier les charismes et capacités nécessaires des équipiers Notre Dame pour se mobiliser dans l'accompagnement particulier de chaque situation et pour rediriger le cas échéant les personnes vers des mouvements, des groupes ou des professionnels plus pertinents.

### **E. Objectif du présent document**

Le présent document a pour but de présenter les principales situations différentes et leurs besoins d'accompagnement spécifiques. Bien sûr chacune de ces situations est susceptible de nuances que les accompagnateurs sont invités à discerner pour ajuster à chaque personne dont l'histoire est unique.

On examinera successivement afin de ne pas confondre les situations :

1. Les personnes qui ont vécu la séparation et/ou le divorce et qui sont seules.
2. Les personnes qui envisagent une « seconde union » ou vivent une nouvelle relation de fait
3. Les personnes vivant en seconde union et qui veulent une « célébration », un temps de prière à l'Eglise.
4. Les personnes vivant en « seconde union » stable et qui souhaitent faire grandir leur vie chrétienne en famille recomposée.
5. Les personnes qui souhaitent vivre un chemin de discernement passant par un retour aux sacrements (AL 300 n336, AL 305 n351 et EG 47 n1)
6. Les personnes qui envisagent une reconnaissance de nullité de leur première union.

A priori l'engagement des accompagnateurs des Equipes Notre Dame sera essentiellement tourné vers les situations 3, 4, 5, 6, mais une connaissance des situations 1 et 2 est nécessaire pour éviter des erreurs d'évaluation de la situation des personnes et pour les rediriger vers les propositions qui leur sont adaptées et pour évaluer le chemin de reconstruction/croissance vécu ou non dans la période de solitude antérieure.

Pour chacun des 6 chapitres ci-dessus une structure similaire est adoptée :

- a) Description de la (des) situation(s)
- b) Les attentes et besoins des personnes
- c) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame
- d) Structure de relecture et discernement
- e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)

En annexe : le répertoire des documents supports. Ces documents supports sont pour la plupart des résumés. Pour les originaux les plus pertinents pour chaque situation type des traductions seront faites dans toutes les langues ou reformulation à l'usage des accompagnateurs des Equipes Notre Dame.

## **F. Avertissement important**

**L'accompagnement de la pastorale des personnes en « seconde union » s'inscrit dans la dynamique de l'Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia* et dans le cadre du Rescrit Pontifical du 5 juin 2017 qui confirme le magistère authentique de son interprétation. Les accompagnateurs potentiels de cette**

**pastorale doivent avoir fait une connaissance approfondie de ces deux documents. Ils auront nécessairement à faire face à des attitudes d'incompréhension fondées sur des habitudes et préjugés antérieurs qui sont dorénavant obsolètes.**

## **G. Analyse et processus des différents cas**

### **1. Les personnes qui ont vécu la séparation et/ou le divorce et qui sont seules.**

Comme évoqué ces personnes ne relèvent pas directement de la pastorale « seconde union » mais leur histoire avant et après la séparation aura des conséquences sur le vécu de la seconde union.

#### **a) Description de la (des) situation(s)**

La quasi-totalité des personnes qui se tournent vers l'Eglise dans cette situation ont été soit victime de l'abandon de leur conjoint, soit elles ont dû prendre la décision du divorce pour se protéger elles-mêmes ou leurs enfants de violences ou de comportement destructeurs de la famille de la part du conjoint.

#### **b) Les attentes et besoins des personnes**

Les premiers besoins sont basiques mais essentiels : entraide économique, logement travail, gestion des enfants en solitude et avec contraintes juridiques éventuelles. Pour les personnes abandonnées, le besoin essentiel est de retrouver une estime de soi et de se sentir « aimables ». Cela nécessite un temps de reconstruction personnelle qui peut être assez long. Pour les personnes en quête de protection le besoin essentiel est de pouvoir exprimer sa colère vis-à-vis du conjoint mais aussi souvent vers les institutions et notamment l'Eglise qui n'ont pas su l'aider dans la situation difficile et dangereuse qu'elle vivait. Cela est 'autant plus fort si la personne s'était investie et croyait à son mariage sacramentel.

#### **c) Structure de relecture et discernement**

Ce sont des groupes de paroles qui ne fonctionnent pas tous sur le même modèle :

On distingue trois types de groupes :

- Des groupes de paroles-prières-partage où les personnes viennent et partent à tous moments,
- Des groupes de reconstructions qui suivent un parcours cohérent de fiches et où une présence régulière est indispensable et que toutes les personnes doivent commencer ensemble.
- Des équipes de partage qui s'inscrivent dans la durée, mais qui peut intégrer des nouvelles personnes régulièrement.

La parole doit être libre, mais il est bon souvent de partir d'une lecture et d'orienter l'année ou la réunion par un thème.

#### **d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

Dans la mesure où ces groupes s'adressent prioritairement à des personnes seules, juste après le divorce, à moins d'un charisme particulier, la participation d'un couple END/ENS n'est pas pertinente. Le choix des accompagnateurs se portera plutôt sur des personnes ayant connus le divorce, célibataire ou en couple mais pas seulement, un prêtre ou un diacre, un religieux ou religieuse...La qualité requise est l'écoute



attentive sans jugement et la capacité à réorienter certains membres du groupe vers des professionnels psychologues le cas échéant.

**e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question voir les documents NC#4 « Repères pour Accueillir, Accompagner, Discerner, Intégrer les Personnes séparées, divorcées », NC#13 « Accueillir les divorcés L'Évangile nous presse »

## **2. Les personnes qui envisagent une « seconde union » ou vivent une nouvelle relation de fait**

**a) Description de la (des) situation(s)**

Il y a lieu de distinguer :

- les personnes qui ont effectivement participé à des groupes de parole et de reconstruction et qui vont dans ce cadre conduire une réflexion pour envisager une seconde union. L'expérience montre que c'est entre membres des groupes que se nouent souvent ces nouvelles relations, et
- les personnes qui par peur de la solitude ou pour des contraintes économiques ou d'éducation des enfants s'engagent rapidement dans une nouvelle relation. Dans ce cas le nouveau partenaire n'a pas nécessairement connu le divorce.

**b) Les attentes et besoins des personnes**

Dans le premier cas, le discernement s'effectue dans le cadre du groupe de parole et de reconstruction (cf. §1) où les personnes pourront échanger sur les enjeux de la vie en famille recomposée avec d'autres membres vivant une situation analogue.

Le second cas est plus délicat car le discernement pour le nouvel état de vie n'est pas fait et accompagner les personnes en tant que couple risque d'apporter une confirmation extérieure à la décision qu'ils n'ont pas réellement prise.

**c) Structure de relecture et discernement**

Dans le premier cas, comme évoqué, il s'agit du groupe de parole et de reconstruction (cf. §1)

Dans le second cas, la priorité est que s'effectue un vrai discernement pour un projet de vie en seconde union, c'est-à-dire en général en famille recomposée. Cela peut se faire dans le cadre de la préparation « d'un temps de prière à l'occasion de la seconde union » (cf. §3) où les personnes pourront présenter leur projet de vie devant le Seigneur. Si ce n'est pas possible c'est un indice que la décision n'est pas encore stabilisée et il y a risque à intégrer les personnes dans une démarche de couple. On pourra les orienter vers les groupes de partage et de reconstruction ou des groupes de prière et/ou réflexion individuelle.

**d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

Pour les équipiers END/ENS dont le charisme est la spiritualité conjugale dans le sacrement de mariage, on voit bien qu'il y a un risque de s'impliquer implicitement et de cautionner une décision qui doit être prise par les personnes en toute indépendance.

Si la décision de seconde union a été effectivement prise ou se murit dans le cadre d'une préparation à un temps de prière, un accompagnateur END/ENS ayant une expérience de préparation au mariage de plusieurs années pourra se sentir utile et appelé (cf. §3). Pour les secondes unions stables depuis plusieurs années voir le § 4.

**e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question voir les documents NC#5 « Repères pour Accueillir, Accompagner, Discerner, Intégrer les Personnes engagées dans une nouvelle union », NC#12 « Nouvelle union après un divorce à la lumière du pape François ».

**3. Les personnes vivant en seconde union et qui veulent une « célébration », un temps de prière à l'Eglise.**

**a) Description de la (des) situation(s)**

Comme évoqué précédemment, face à cette demande, nous trouvons des personnes dans des situations différentes :

- ~ Des personnes ayant parfaitement conscience de leur situation à la fois humaine et canonique, qui ont en général participé à des groupes de réflexion ou d'échange. Certaines vivent une seconde union stable depuis plusieurs années.
- ~ Des personnes qui ont vécu le divorce ou la séparation plus récemment ou qui sont assez éloignées de l'Eglise et qui pensent que maintenant un nouveau mariage à l'Eglise est possible.
- ~

**b) Les attentes et besoins des personnes**

- ~ Dans le premier cas, bien que conscientes de leur situation, les personnes n'ont pas un même degré de maturité dans la foi. Certains viennent timidement demander un « petit quelque chose » à l'Eglise (cas 1-1) et seront heureux de voir que l'on peut construire avec eux « un temps de prière » personnalisé qui rejoindra leur attente tout en respectant le cadre disciplinaire de l'Eglise qui veut éviter toute ressemblance avec un mariage sacramentel. D'autres, ayant une maturité spirituelle plus avancée (cas 1-2), pourront construire « un temps de prière » profond où ils associeront une démarche de pacification ou de réconciliation avec les familles, en particulier une démarche d'accueil réciproque avec les enfants du premier mariage du conjoint (selon possibilité préalablement discernée) et une présentation au seigneur de leur « seconde union », de son projet de vie et finalement sa mission.

C'est donc l'opportunité d'associer les enfants à la démarche à la mesure de leur âge et de leur capacité. Ceci peut s'envisager également pour les personnes demandant « un petit quelque chose » : la réflexion pour juger de l'opportunité de

le faire ou pas, peut être une aide au discernement pour faire le lien entre le vécu passé qui ne s'efface pas et un nouveau projet de vie qui se construit avec l'expérience de vie acquise.

- ~ Dans le second cas, l'accompagnement est plus délicat car il commence par un accueil bienveillant certes mais qui doit expliquer que le second mariage à l'Eglise n'est pas possible, mais que l'on peut construire « un temps de prière » personnalisé qui rejoindra leurs attentes tout en respectant les règles de l'Eglise (cas 2-1). A partir du moment où cette contrainte a été comprise et acceptée, l'accompagnement se poursuit comme dans le premier cas

Cet accompagnement comprend deux pièges majeurs : le premier est d'annoncer immédiatement sans discernement préalable que LA solution est de demander la reconnaissance de nullité du premier mariage. Une telle attitude est une double erreur car d'une part l'un des conjoints peut ne pas souhaiter la « nullité » de son mariage pour des raisons diverses (cf. §6) ou ne pas obtenir cette reconnaissance et la situation canonique ne change pas. La blessure due à l'Eglise s'en trouve augmentée, d'autre part on ne permet pas la démarche de discernement voulue par *Amoris Laetitia* et le Rescrit pontifical du 5 juin 2017.

Le deuxième piège majeur est que parmi ces personnes, certaines, bien que baptisées, ont vécu la séparation et le divorce dans le cadre d'un mariage civil ou d'une union de fait, et même avec des enfants cas 2-2). Bien que la situation humaine soit identique aux précédentes situations, le droit canonique permet un tel mariage à l'Eglise. Ce serait la même situation pour des personnes ayant obtenu la reconnaissance de nullité du premier mariage. On pourrait les nommer « divorcés remariés canoniquement libres ».

### **c) Structure de relecture et discernement**

Dans le cas 1-1 l'essentiel de l'accompagnement est une écoute des personnes pour comprendre au mieux leur situation personnelle et les aider à discerner ce qu'elles jugent important de signifier dans cette « célébration ». On peut et doit s'aider du support des domaines de discernement proposés par *Amoris Laetitia* que l'on peut répartir en 5 domaines :

- Le vécu de la première union : (ce domaine concerne également les personnes qui ne sont pas remariées). Essai de relecture et de clarification des raisons de la rupture et de la séparation, tentatives de réconciliation, place des enfants dans ces conflits, reconnaissance de ses responsabilités, gestion de l'échec, reconnaissance des aspects positifs de ce vécu, ce qui a permis de se relever...
- L'état actuel de la relation avec l'ancien conjoint (ce domaine concerne également les personnes non remariées ou ayant obtenu leur reconnaissance de nullité). Soucis de pacification avec l'ex-conjoint, gestion juste et charitable des situations entraînées par le divorce, souci des enfants, chemins de pardon avec l'ex-conjoint et l'ensemble de la famille.
- La relation à l'Église : Quelles ont été mes rencontres avec l'Église ou la communauté depuis mon divorce ? Si elles ont été douloureuses ou incompréhensibles, comment les pacifier ? Comment je comprends les exigences de vérité et de charité de l'Évangile proposées par l'Église. Malgré l'échec traversé, suis-je sensible à la beauté et au sens du sacrement de mariage ?...

- Le vécu de la nouvelle union : Comment on considère cette nouvelle union, quelle pérennité on souhaite lui donner ? Quels projets porte-t-elle ? Quelle est la place des enfants ? Quelle est la participation à la vie de l'Église, dans la communauté paroissiale, peut-on y avoir des responsabilités ? Quels sont les souhaits d'engagements dans la société ou dans l'Église ?
- Quelle attente spirituelle et demande sacramentelle ? Est-ce un besoin pour la croissance spirituelle du nouveau couple ? Pour l'éducation chrétienne des enfants ? Pour pouvoir avoir un sentiment d'appartenance et de non exclusion ?...

Concernant la participation des enfants, ce qui peut être bénéfique pour la construction familiale à venir, il faut être prudent et bien discerner ce qui est faisable dans le respect de leurs propres désirs et capacités. La même prudence s'impose pour d'éventuelles démarches de pacification et de pardon vis-à-vis de l'ex-conjoint : les personnes ne sont pas forcément prêtes à le vivre elles-mêmes et de façon ajustée vis-à-vis de l'ex famille/l'ex-conjoint.

L'accompagnateur veillera toutefois, dans les symboles et signes envisagés au cours « du temps de prière » à ce que soit évité toute confusion avec une cérémonie de mariage et approfondira avec les personnes le sens qu'elles donnent à ces signes et symboles pour proposer des alternatives également signifiantes et acceptables (cf. § e) ci-dessous).

Dans le cas 2-1, le début de l'accompagnement commence par l'explication qu'un second mariage à l'Église n'est pas possible pour la « seconde union » tout en restant accueillant et bienveillant face à la demande. Il est important dans ce cas d'approfondir les motivations de la demande et de montrer comment le temps de prière pourra répondre à ces motivations mais d'une autre manière. L'expérience montre que souvent dans ce cas les personnes sont sensibles et attachées à des signes spécifiques du mariage (faire part, alliances, bague, témoins, etc.) L'accompagnateur sera particulièrement vigilant sur ces points et participera à la préparation du document support du déroulement de la prière. Le premier point de vigilance se situe dans la rédaction du faire part qui est souvent ambigu et prête à confusion.

Une difficulté particulière apparaît quand l'un des conjoints épouse un divorcé et n'a jamais été marié (le plus souvent la jeune femme). Dans ce cas certains signes sont encore plus sensibles (accompagnement de la mariée par son père ou ses parents, robe blanche,...) Trouver des alternatives et des compromis fait partie du discernement de l'accompagnateur.

On constate que la préparation « du temps de prière » est en fait une préparation au mariage en famille recomposée, ce qui est un projet de vie particulier (en particulier pour la personne qui n'a jamais été mariée).

Une fois que les personnes ont bien compris ce qu'il est envisageable de faire l'accompagnement peut se poursuivre comme dans le cas 1-1. Il y aura lieu de revenir à un temps d'écoute et d'explication chaque fois que dans la préparation pratique du « temps de prière » la personne devra faire le deuil d'un signe ou d'un symbole envisagé.

Dans certains cas (rares), les personnes tiennent absolument à conserver les signes du mariage. Dans ce cas, après une nouvelle explication, la préparation doit être interrompue et le temps de prière n'est plus possible.

Dans le cas 2-2, bien que le mariage à l'Église soit possible, le projet de vie étant également une vie matrimoniale en famille recomposée, une préparation au mariage adaptée avec relecture de l'échec de la séparation antérieure, démarches de

pacification et prise en compte des enfants existants, serait particulièrement nécessaire pour effectuer une pastorale sérieuse.

**d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

Les compétences des accompagnateurs découlent des attentes et besoins des personnes concernées. Elles requièrent une écoute attentive et active sans préjugé afin de comprendre avec délicatesse la situation particulière des personnes et de pouvoir ajuster l'accompagnement en conséquence. Une bonne connaissance d'*Amoris Laetitia* est nécessaire ainsi que du Rituel du mariage.

Une expérience soutenue d'accompagnement à la préparation au mariage, d'équipes Tandem ou Mas Pareja sera fort utile. La connaissance des points de vigilance est nécessaire mais peut s'acquérir rapidement grâce à des guides de bonnes pratiques (cf. § e) suivant) et des exemples de déroulement par des livres et témoignages (cf. § e) suivant). L'intérêt est qu'il s'agit d'un temps de prière et qu'il n'y a aucun rituel à suivre ce qui permet un ajustement à chacune des situations familiales. S'agissant dans la plupart des cas d'une préparation à une vie matrimoniale en famille recomposée, les accompagnateurs pourront s'adjoindre pour une ou deux rencontres le concours d'un couple recomposé ayant cette expérience pour répondre à des questions ou attirer l'attention sur des éléments importants de cette expérience de vie.

**e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question voir les documents NC#10 « Diocèse d'Evreux orientations pour un temps de prière », NC#12 « Nouvelle union après un divorce à la lumière du pape François » pour des exemples de célébrations, NC#18 « Guide de formation pour la pastorale des personnes SDDR », NC#19 « Guide Formation Module 2 TPP 2020 » et NC#21 « Guide Formation SDDR annexes1 2020 » pour les bonnes pratiques.

**4. Les personnes vivant en « seconde union » stable et qui souhaitent faire grandir leur vie chrétienne en famille recomposée.**

**a) Description de la (des) situation(s)**

Les personnes vivant cette situation ont en général un réel souci de « réussir » leur seconde union, sont attachées à l'Eglise et souvent engagées et ont une vie spirituelle qu'elles entretiennent. Elles ont été amenées à divorcer pour des raisons diverses (abandon par le conjoint, comportement du conjoint inacceptable vis-à-vis des enfants ou d'elle-même) mais respectent l'idéal du mariage sacramentel auquel elles croient malgré tout. Le travail de reconstruction personnelle a été fait en général ainsi qu'un discernement pour décider de construire une seconde union stable. La démarche de pacification des relations avec l'ex-conjoint et l'ex famille est très variable et dépend pour une large part de l'attitude de l'ex-conjoint et des enfants du premier mariage. Il est à noter que se trouvent dans cette situation des personnes qui n'ont jamais été mariées auparavant et qui ont épousé une personne divorcée : elles n'ont donc aucune expérience personnelle de la rupture et du divorce. C'est souvent cette personne qui a une influence sur la vie spirituelle du conjoint divorcé qui n'en vivait pas lors de son premier mariage.

### **b) Les attentes et besoins des personnes**

Les blessures du divorce sont en général assez bien cicatrisées et le vécu de la seconde union stable a contribué à la reconstruction personnelle et à l'estime de soi. Toutefois de nouvelles blessures apparaissent dans les relations (obligatoires juridiquement) avec l'ex-conjoint et les relations avec ses propres enfants ou les enfants du conjoint. De plus des blessures sont infligées par les communautés ecclésiales qui vont de l'exclusion des sacrements (tous les sacrements y compris réconciliation et sacrement des malades) à l'exclusion de certains services et certaines fonctions (enseignement, catéchèse, liturgie) alors que la personne était reconnue compétente avant son divorce. Ceci est d'autant plus sensible que ces personnes souhaitent avoir une vie ecclésiale et spirituelle.

Les attentes essentielles sont des lieux de partage et d'écoute avec des personnes sensibles et/ou averties à la problématique de famille recomposée pour trouver un soutien dans la construction de la seconde union qu'elles souhaitent stable et définitive et la croissance de leur vie spirituelle en trouvant un sens spirituel à leur seconde union.

Cependant des réponses diverses à ces attentes sont à considérer, en particulier si les personnes recherchent une démarche en couple ou une démarche individuelle : c'est le cas notamment des personnes dont le conjoint est agnostique ou athée ou que le conjoint (masculin en général) ne souhaite pas participer.

### **c) Structure de relecture et discernement**

La proposition type pour une démarche de couple est celle des Equipes Reliance fondées en 2000 à l'initiative des Equipes Notre Dame. Il s'agit d'équipes pérennes comprenant  $\frac{3}{4}$  couples en seconde union, un couple dit accompagnateur END/ENS et un conseiller spirituel (prioritairement prêtre). La pédagogie est celle du Père Caffarel. A l'exception du thème de première année et du thème de discernement passant par un retour possible aux sacrements (cf. §5 ci-dessous), les thèmes des END/ENS peuvent convenir. L'expérience montre que même les thèmes comportant des références au sacrement de mariage sont envisageables et admis par les participants (le discernement du couple accompagnateur et du conseiller spirituel peut être utile pour aider dans ce choix).

Cependant les attentes essentielles étant l'entraide pour la construction de la seconde union et une meilleure intégration dans les communautés ecclésiales, il conviendra d'avoir une souplesse et une progressivité dans la mise en application de la pédagogie. Une place importante sera laissée à la mise en commun/ partage de vie où peut se vivre une entraide particulière à la situation vécue et au dialogue en couple qui sera encouragé. Les ponts concrets d'effort classiques des END/ENS pourront être différés au profit de réflexions et points de progrès dans la pacification des relations familiales et ex familiales.

La proposition des Equipes Reliance est la seule à offrir une démarche de croissance de vie spirituelle en couple et en équipes pérennes.

Certains ne souhaitent pas entrer dans un « mouvement ghetto » et préfèrent rejoindre des groupes indifférenciés. D'autres propositions existent qui accueillent les personnes en seconde union sans les distinguer des autres participants (couples mariés ou non) : Tandem, Mas Pareja, Marriage Encounter, Vivre et Aimer, ... Bien sûr de tels groupes ne peuvent pas spécialiser leur accompagnement sur la situation de seconde union.

Enfin pour les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas envisager une démarche en couple, des possibilités existent telles que groupe de prière ou de partage de la Bible, ou équipes de partage et discernement proposées par les jésuites (CVX).

**d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

Les accompagnateurs des Equipes Reliance sont en réalité des membres de l'équipe. Leur présence est symbolique du lien avec les END/ENS et donc de l'accueil et de l'intégration dans la communauté ecclésiale. Ils cheminent comme couples compagnons des couples de l'équipe. Ils sont capables d'une écoute attentive et active sans préjugé afin de comprendre avec délicatesse la situation particulière des personnes et de pouvoir ajuster leur comportement et leur partage d'expérience en conséquence. Ils ne sont ni modèles ni conseillers. Une bonne connaissance d'*Amoris Laetitia* est nécessaire ainsi que la « Présentation des Equipes Reliance » et « Les Principes de fonctionnement des Equipes Reliance » (La charte). Pour le thème de première année pour une équipe commençante, il notera que les 8 fiches du thème ne sont pas à faire nécessairement dans l'année mais au rythme de l'équipe.

La connaissance de la pédagogie des END/ENS est supposée connue avec la nuance de souplesse évoquée ci-dessus. Une expérience d'accompagnement d'équipes Tandem ou Mas Pareja sera fort utile. Dans la mesure où il s'agit d'équipes pérennes, cet accompagnement ne se conçoit pas comme un service temporaire mais comme une participation à une autre équipe. Bien sûr comme pour les END/ENS, pour des raisons personnelles le couple accompagnateur peut se retirer mais il aura le souci d'appeler un autre couple pour le remplacer.

**e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question voir les documents NC#6 « Présentation des Equipes Reliance » et « Principes de fonctionnement des Equipes Reliance » sur [www.equipes-reliance.com](http://www.equipes-reliance.com), et NC#22 « Parcours initial Reliance ».

Pour une connaissance des thèmes du programme Mas Pareja voir le document CO#5 « Mas Pareja ».

Pour une connaissance des 22 thèmes de Tandem voir <https://equipestandem.org/>

**5. Les personnes qui souhaitent vivre un chemin de discernement passant par un retour aux sacrements (AL 300 n336, AL 305 n351 et EG 47 n1)**

**a) Description de la (des) situation(s)**

Faisant suite au Synode des évêques de 2015 (synode de la famille) l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* propose des chemins de discernement pour une pleine intégration des fragilités dans les communautés ecclésiales (paroisses, diocèses et mouvements). De nombreuses personnes divorcées et des personnes engagées dans une seconde union se sentent invitées à faire ces cheminements passant le cas échéant par un retour aux sacrements. Les personnes concernées sont en général attachées à l'Eglise et souhaitent y trouver ou retrouver leur place. Il est à noter que le chapitre 8 d'*Amoris Laetitia* « accompagner, discerner intégrer la fragilité » concernent d'abord et essentiellement les communautés et leurs pasteurs qui doivent se convertir pour « vivre de miséricorde parce qu'il nous a d'abord été fait miséricorde » (AL 310, MV 9).

Certains diocèses ont donné des orientations et des initiatives ont été mises en place pour répondre aux demandes des personnes qu'elles ont formulées auprès de leur paroisse ou dans les mouvements (tel que suggéré par AL 312).

Suite à la parution d'*Amoris Laetitia*, Les Equipes Reliance ont proposé un processus de cheminement de discernement : les Cheminements Bartimée fondé sur la médiation de l'Évangile de Marc (Mc 10) et un thème Bartimée pour les équipes.

### **b) Les attentes et besoins des personnes**

L'expérience montre que, contrairement à un préjugé assez répandu, ce n'est pas l'accès à l'Eucharistie qui est la première demande. On notera que les demandes sont individuelles même si la démarche est vécue en couple. On constate que des personnes divorcées et non remariées ont fait l'objet d'exclusions diverses y/compris sacramentelles ce qui est contraire au droit canonique et qu'elles demandent à participer à de tels cheminements de discernement. Pour les personnes en seconde union une des demandes prioritaires et le sacrement de réconciliation (« comment puis-je pardonner si moi-même je ne suis pas pardonné ? ») et surtout être reconnues et admises à des services dans la paroisse.

Ces chemins de discernement conduisent à d'autres demandes telles que la confirmation, un temps de prière à l'occasion de la seconde union ou le baptême des enfants.

### **c) Structure de relecture et discernement**

Compte tenu de la variété des demandes et en particulier du besoin d'intégration concrète dans la paroisse, l'idéal est de constituer une équipe comprenant les personnes concernées, le couple accompagnateur formé, des membres de la paroisse des personnes concernées, à la fois témoins du discernement effectué et garant de du changement de regard et de l'accueil de la communauté, d'un prêtre (for interne).

En s'appuyant sur la méditation pas à pas de l'Évangile de Bartimée (Mc 10, 46-52) les cheminements Bartimée proposent l'exploration des 5 domaines de discernement proposés par *Amoris Laetitia* :

Le vécu de la première union : (ce domaine concerne également les personnes qui ne sont pas remariées). Essai de relecture et de clarification des raisons de la rupture et de la séparation, tentatives de réconciliation, place des enfants dans ces conflits, reconnaissance de ses responsabilités, gestion de l'échec, reconnaissance des aspects positifs de ce vécu, ce qui a permis de se relever...

L'état actuel de la relation avec l'ancien conjoint (ce domaine concerne également les personnes non remariées ou ayant obtenu leur reconnaissance de nullité). Soucis de pacification avec l'ex-conjoint, gestion juste et charitable des situations entraînées par le divorce, souci des enfants, chemins de pardon avec l'ex-conjoint et l'ensemble de la famille.

La relation à l'Église : Quelles ont été mes rencontres avec l'Église ou la communauté depuis mon divorce ? Si elles ont été douloureuses ou incompréhensibles, comment les pacifier ? Comment je comprends les exigences de vérité et de charité de l'Évangile proposées par l'Église. Malgré l'échec traversé, suis-je sensible à la beauté et au sens du sacrement de mariage ?...

Le vécu de la nouvelle union : Comment on considère cette nouvelle union, quelle pérennité on souhaite lui donner ? Quels projets porte-t-elle ? Quelle est la place des enfants ? Quelle est la participation à la vie de l'Église, dans la communauté paroissiale, peut-on y avoir des responsabilités ? Quels sont les souhaits d'engagements dans la société ou dans l'Église ?



□ Quelle attente spirituelle et demande sacramentelle ? Est-ce un besoin pour la croissance spirituelle du nouveau couple ? Pour l'éducation chrétienne des enfants ? Pour pouvoir avoir un sentiment d'appartenance et de non exclusion ?...

La démarche est complétée par une réflexion sur le sacrement de réconciliation, une réflexion sur le sacrement de l'Eucharistie et une réflexion sur la mission et le sens spirituel de la seconde union.

Les personnes réfléchiront en équipe également sur la manière de signifier que le cheminement et son discernement ont été effectués.(cérémonie avec la communauté, entretien avec l'évêque, etc.)

#### **d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

Les accompagnateurs des chemins de discernement doivent avoir une très bonne connaissance d'*Amoris Laetitia* et s'approprier les trames et textes supports. Une formation à l'écoute attentive et active et au discernement est utile. En particulier ils doivent être conscients qu'ils accompagnent le discernement des personnes, mais qu'ils ne discernent pas à la place des personnes. Ils veilleront à ce que tous les membres de l'équipe respectent cette consigne. *Amoris Laetitia* prévoit un discernement personnel et pastoral (.AL 300). Concernant le discernement pastoral, les membres témoins de la communauté et le pasteur ont en particulier à discerner les conditions d'accueil et de bonne intégration des personnes dans la communauté paroissiale pour y remédier le cas échéant.

#### **e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Equipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question voir les documents NC#7 « Diocèse de Pontoise orientations ch 8 d'*Amoris laetitia* », NC#9 « Diocèse de Toulouse orientations Mgr Legall », NC#14 « construir a casa sobre la rocha Braga Portugal », NC#16 « Experiencia de Leiria Fatima volta aos sacramentos », NC#17 « Diocese Leiria Fatima Nota pastoral annexe », NC#11 « Cheminements Bartimée (processus) », NC#20 « Guide Formation Module 3 DRS 2020 », NC#21 « Guide Formation SDDR annexes1 2020 ».

Est également disponible le « Thème Bartimée » édité par les Equipes Reliance.

## **6. Les personnes qui envisagent une reconnaissance de nullité de leur première union.**

### **a) Description de la (des) situation(s)**

Il convient de comprendre tout d'abord que la « reconnaissance de nullité » du premier mariage est une démarche juridique qui cherche à vérifier si les conditions d'un consentement valide étaient réunies à l'origine pour des personnes qui ont un doute sincère sur la validité de leur mariage. Ce n'est donc pas LA solution à priori à appliquer sans discernement, ce qui serait contraire à l'esprit d'*Amoris Laetitia* qui invite au discernement des différentes situations. Les demandes de reconnaissance de nullité motivées par la justification d'un accès aux sacrements, par la perspective d'un nouveau mariage mondain et à fortiori pour effacer une tranche de vie sont biaisées.

D'une façon générale, la décision juridique d'invalidité ne règlera pas les questions de relations en famille recomposée, car les obligations civiles et morales demeurent. De plus le processus de preuves des chefs de nullité pourra mettre en évidence des « charges » sur l'ex conjoint, ce qui perturbe la pastorale de pacification des relations.

Il est évident que les situations peuvent être très différentes : par exemple quelques mois de vie commune après une décision précipitée ou contrainte versus vingt ans de vie commune avec trois enfants !

### **b) Les attentes et besoins des personnes**

Sans nier que pour certaines personnes la démarche est vitale (cas des personnes sous emprise et domination ou des personnes victimes d'abus par exemple) un nombre important de personnes vivant en seconde union ne souhaitent pas engager une telle démarche : les raisons invoquées essentielles sont 1) ne pas infliger à leurs enfants de devenir soudain les fruits d'une erreur et la crainte de troubles psychologiques en conséquence, 2) de ne pas renier une tranche de vie qui a eu ses moments de lumière et contribué à leur construction.

Comme évoqué, pour certains il s'agit d'obtenir un quitus pour accéder aux sacrements selon un vécu ecclésial normatif et pour d'autres la rénovation du statut social en vue de la nouvelle union.

En tout état de cause la reconnaissance de nullité transforme la première tranche de vie en concubinage (le droit canonique nomme pudiquement cela mariage putatif) puisque le premier mariage est réputé ne pas avoir existé.

Pour les couples qui vivent un accompagnement pastoral selon les initiatives et les groupes évoqués ci-dessus (§§1 à 5) la question et le discernement de l'opportunité d'effectuer une demande de reconnaissance d'invalidité du premier mariage peut se poser, en particulier quand les richesses du vécu de la seconde union mettent en évidence les carences du mariage originel et que le couple souhaite donner une dimension sacramentelle à leur seconde union.

### **c) Structure de relecture et discernement**

La démarche de reconnaissance de nullité d'un mariage se fait dans le cadre du tribunal ecclésiastique (l'officialité) selon des procédures et des critères définis par le code de droit canonique de 1983. La personne sera accompagnée par un avocat ecclésiastique et la démarche s'effectuera sous forme d'un procès matrimonial auquel participeront en principe les deux conjoints (en aucun cas leurs enfants) et des témoins qu'ils auront cités.

Forts des éléments rassemblés éventuellement complétés par des expertises psychologiques (obligatoires dans certains cas), les juges prendront la décision d'invalider ou non le mariage. Les personnes garderont les obligations civiles et morales vis-à-vis des enfants et de l'ex conjoint. Un certificat « d'état libre » sera en général délivré mais dans certains cas l'autorisation du nouveau mariage ne sera pas donnée (quand les conditions justifiant l'invalidité demeurent présentes).

Lors du procès intervient également le « défenseur du lien », membre du tribunal dont le rôle est de défendre le mariage et donc de mettre en évidence les éléments qui montrent que le mariage en question était effectivement valide.

Compte tenu de l'issue aléatoire de cette démarche et de son impact sur la vie de famille élargie, on conçoit que l'accompagnement dans un pré-discernement sur l'opportunité de faire cette démarche a toute son importance. Le Motu Proprio *Mitis Iudex* du pape François imaginait que les Pastorales Familiales étaient légitimes pour le faire. Il semble qu'elles ne possèdent pas les ressources compétentes pour l'instant.

#### **d) Charismes et compétences requises des accompagnateurs équipiers Notre Dame**

L'accompagnement de la démarche de reconnaissance de nullité nécessite des compétences et une formation canonique sérieuse (objet de certification et de diplômes) qui ne s'improvise pas. Ce type de formation est dispensé dans les universités catholiques.

Par contre on a vu que les accompagnateurs en pastorale (seconde union ou préparation au mariage) peuvent être confrontés à ce type de questionnement. Il convient donc qu'ils aient quelques connaissances de base pour rediriger les personnes en demande vers les officialités, avoir conscience que ce n'est pas LA solution pour la pastorale de seconde union et suffisamment avertis pour aider les personnes accompagnées en d'autres circonstances à se poser les bonnes questions de façon réaliste avant d'entamer la démarche.

Il est à noter également que de nombreux diocèses n'ont pas les ressources compétentes pour offrir un tel service puisqu'il faut en même temps disposer en principe de trois juges, de défenseurs du lien et d'avocats ecclésiastiques. En certains lieux, proposer une telle démarche quand elle ne peut pas être mise en œuvre pratiquement, créera de nouvelles frustrations.

#### **e) Documents supports (orientations diocésaines existantes, témoignages et expériences...- documents objets de la recherche et de la collecte de l'Équipe satellite)**

Pour documenter et approfondir cette question et envisager de s'inscrire à des formations au droit canonique on peut consulter le code de droit canonique (CIC 83) ainsi que le Motu Proprio *Mitis Iudex*, disponibles sur le site du Vatican. Certaines universités dispensent des cours en ligne.

### **H. Perspectives**

Les investigations réalisées par l'équipe satellite ont mis en évidence que la connaissance et la réception de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* est très inégale, voire quasi nulle suivant les pays et même à l'intérieur d'un pays donné. En conséquence la sensibilité à la pastorale des personnes en seconde union est extrêmement variable voire complètement ignorée. L'enquête réalisée par les membres brésiliens de l'équipe satellite Graça et Juarez est très instructive (cf. à titre d'exemple le document GJ#7 Pastoral familiar Brasil ANEXO II). La même diversité et les mêmes oppositions peuvent s'observer en France.

Les membres des END/ENS qui se sentent appelés à être accompagnateurs de cette pastorale seront donc très vigilants en allant à la rencontre des personnes vivant ou souhaitant vivre une seconde union à bien identifier quelles sont leurs attentes et réels besoins pour bien les orienter vers les groupes ou les initiatives qui leur sont les plus adaptés car comme le dit le pape François : « Ce sont des baptisés, ce sont des frères et des sœurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous. La logique de l'intégration est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience. » (AL 299)

Ils seront vigilants également à comprendre quels sont les cheminements possibles compte tenu des orientations diocésaines et de la maturité de la communauté ecclésiale locale et de son pasteur afin d'éviter de nouvelles blessures et nouvelles

injustices. Ils auront cependant à œuvrer pour aider au changement de regard et à la conversion des communautés et de leurs pasteurs car comme le rappelle *Amoris Laetitia* « Jésus attend que nous renoncions à chercher ces abris personnels ou communautaires qui nous permettent de nous garder distants du cœur des drames humains, afin d'accepter vraiment d'entrer en contact avec l'existence concrète des autres et de connaître la force de la tendresse. Quand nous le faisons, notre vie devient toujours merveilleuse »(AL 308) et « La pastorale concrète des ministres et des communautés ne peut cesser de prendre en compte cette réalité ( AL 305).

En effet le chapitre 8 de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* « Accompagner, discerner, intégrer la fragilité » concerne d'abord les communautés et leurs pasteurs qui doivent accompagner et intégrer et discerner le Corps du Christ (cf. AL 185 et 186).